

Votre partenaire en complémentaire santé



Votre garantie «Spécial Créateur»

Pour la vitalité de votre entreprise, pensez à assurer la santé de vos collaborateurs en souscrivant un contrat groupe à adhésion obligatoire.

Une complémentaire santé d'entreprise est encore plus intéressante qu'une mutuelle individuelle. Elle constitue un facteur de fidélisation des salariés.

MONTANT DES REMBOURSEMENTS

FRAIS HOSPITALIERS

Hospitalisation médicale et chirurgicale ⁽¹⁾	
. Frais de séjour : - établissement conventionné - établissement non conventionné	100% BR 100% PU
. Frais d'honoraires : - établissement conventionné - établissement non conventionné	100% BR 100% PU
. Forfait journalier hospitalier	FRAIS RÉELS
Autres séjours (établissements conventionnés)	
. Centres de longs et moyens séjours (limité à 90 jours par séjour et par an y compris pour le forfait journalier hospitalier) ⁽²⁾	100% BR
Transport	
. Ambulances, VSL, Samu (pris en charge par la SS)	100% BR

FRAIS MÉDICAUX ET PHARMACIE

Honoraires médicaux et paramédicaux (hors hospitalisation)	
. Généralistes	100% BR
. Spécialistes	
. Actes d'imagerie (ADI)	
. Actes d'échographie (ADE)	
. Actes de chirurgie (ADC)	
. Actes d'anesthésie (ADA)	
. Actes techniques médicaux hors imagerie (ATM)	100% BR
. Auxiliaires médicaux	
. Analyses et laboratoires	
Pharmacie (toutes vignettes confondues)	
. Frais pharmaceutiques + tiers payant :	100% BR

PROTHÈSES ET APPAREILLAGES

. Prothèses auditives (par prothèse)	100% BR
Appareillage (remboursé SS)	
. Prothèses orthopédiques	100% BR
. Petits appareillages / accessoires	
. Gros appareillage. (voir la liste détaillée ci-après)	

LISTE DES GROS APPAREILLAGES POUVANT ÊTRE PRIS EN CHARGE :

Fauteuil roulant mécanique - Tricycle - Poussette adaptée - Fauteuils de loisir (tiralo, hippocampe) - Fauteuil roulant électrique - Ajout d'un moteur à un fauteuil roulant manuel.

DENTAIRE

Dentaire ⁽¹⁾	
. Soins (dentaires et parodontologie pris en charge et codifiés en soins par la SS)	100% BR
. Prothèses fixes/dent (remboursées SS) couronnes / couronnes sur implant / inter bridge, (métal ou céramo-métal), y compris Inlay/Onlay Core : - dents non visibles - dents visibles	150% BR
. Prothèses mobiles (remboursées SS)	200% BR
. Orthodontie (remboursée SS et limitée à 6 semestres)	100% BR

OPTIQUE

Optique ⁽⁴⁾ (par verre et par bénéficiaire)		Adulte	Enfant ⁽⁵⁾
. Verre unifocal		30 €	20 €
. Verre progressif ou multifocal		60 €	40 €
. Monture		40 €	30 €
. Lentilles (remboursées ou non par la SS), y compris jetables (par an et par bénéficiaire)		100 €	

MATERNITÉ

. Forfait maternité ou adoption ⁽³⁾ (forfait doublé en cas de naissances multiples)	107 €
--	-------

LES + D&O

ASSISTANCE VIE QUOTIDIENNE 7J/7 ET 24H/24	INCLUDE
PREVENTION (un forfait par an et par bénéficiaire)	INCLUDE
. L'ensemble des actes de prévention décrits à l'article R. 871-2 du Code de la SS sont pris en charge.	

OBSERVATIONS :

Les prestations incluent les remboursements de la Sécurité sociale et sont limitées aux frais réellement engagés.

Seuls les montants exprimés en euros viennent en complément des éventuels remboursements de la Sécurité sociale.

(1) Prise en charge possible de la part complémentaire sur devis préalable.

(2) Pour les séjours dont la durée est supérieure à l'année civile, aucune nouvelle indemnisation n'est due au 1^{er} janvier de l'année suivante.

(3) Indexé sur le plafond Sécurité sociale.

(4) En optique, il est versé un forfait en euros « monture + 2 verres » et un forfait en euros « lentilles » par année civile et par bénéficiaire. Les lentilles de couleurs ne sont pas remboursées.

(5) Enfant de l'assuré dont l'âge est ≤ 18 ans.

ABRÉVIATIONS :

BR : Base de Remboursement de la Sécurité sociale

FR : Frais réels

PU : Prix Unitaire - SS : Sécurité Sociale

Votre partenaire en complémentaire santé



Tarifs frais médicaux – régime général

Le choix de la formule s'applique à l'ensemble d'une même catégorie de personnel.

	Unique ⁽¹⁾	Isolé ⁽²⁾	Chargé de famille ⁽²⁾	Adulte ⁽³⁾	Enfant ⁽³⁾
TARIFS MENSUELS	65,59 €	31,06 €	81,31 €	31,06 €	16,87 €

Les cotisations des employeurs et des salariés visant à financer des garanties complémentaires santé à caractère obligatoire sont déductibles fiscalement et socialement dans certaines limites et conditions.

Les cotisations sont réparties librement entre l'employeur et les salariés. L'entreprise doit cependant financer de manière significative la garantie pour bénéficier de déductions fiscales et sociales.

LÉGENDE

- (1) **Unique** : un même tarif, unique, quelle que soit la composition familiale.
- (2) **Isolé / Chargé de famille** : un tarif pour les salariés célibataires, veufs ou divorcés, sans enfant à charge et un tarif pour les salariés chargés de famille quelle que soit sa composition.
- (3) **Adulte / Enfant** : coût réel selon la composition familiale de vos salariés.
Gratuité à compter du troisième enfant.

Les + de notre offre santé



Aucun délai de carence : vous êtes couvert dès le 1^{er} jour



Assistance «vie quotidienne» 7j/7 et 24h/24 (garde des enfants, téléassistance, accompagnement psychologique, informations juridiques...)



Tiers-payant en pharmacie, en hospitalisation, en kinésithérapie, auprès des laboratoires, des hôpitaux, en optique et en radiologie



Remboursement sous 48h